



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Structures handicap dans le territoire du Boulonnais

Question orale n° 614

Texte de la question

M. Antoine Golliot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, sur les structures d'accompagnement du handicap dans le territoire du Boulonnais. Le Boulonnais souffre d'un déficit criant de structures de soins et d'accueil adaptées aux personnes en situation de handicap. Faute de solutions locales suffisantes, de nombreuses familles sont contraintes d'orienter leurs proches vers des établissements situés en Belgique. Ces trajets entraînent un éloignement géographique préjudiciable à l'accompagnement. Ils génèrent également des coûts très élevés de transports sanitaires, supportés par la solidarité nationale. Cette situation révèle une inégalité territoriale persistante dans l'accès à un accompagnement spécialisé de qualité. Dans ce contexte, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour renforcer l'offre médico-sociale dans le Boulonnais ? Il lui demande également comment garantir, à court et moyen terme, un accompagnement de proximité digne et adapté.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Golliot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 614

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2026](#)